Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1579

Artikel: Territoires : les agglomérations, des espaces à structurer
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021577

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un accord de gouvernement va à l'encontre du système politique suisse. Le fédéralisme barre encore la route à un véritable régime parlementaire.

Des députés indisciplinés

Domaine Public a opté pour une coalition de centre gauche excluant l'UDC, sur la base d'un accord de gouvernement. Non pas pour ajouter un scénario au jeu des chaises vides, mais afin de rendre visible et lisible un projet de législature. L'idée ne manque pas de séduction; sa concrétisation apporterait un peu de cohérence à une pratique de gouvernement qui relève trop souvent de l'improvisation.

Mais les conditions nécessaires à cette concrétisation existent-elles? Un accord de gouvernement engagerait les directions des partis gouvernementaux. Mais les troupes parlementaires suivraient-elles? Rien n'est moins sûr. Les groupes radical et démocrate-chrétien sont peu homogènes. Et l'on peut douter que les députés socialistes, habituellement fort disciplinés lorsqu'il s'agit de s'opposer au camp bourgeois, se plient sans autre à un programme commun fait de compromis. En régime parlementaire, la menace de dissolution du Parlement réfrène les ardeurs dissidentes. D'autant plus que les directions de partis détiennent la haute main sur la désignation des candidats. En Suisse, quoi qu'il arrive, Parlement et gouvernement sont en place pour toute la législature. Les députés désobéissants n'ont donc pas à craindre la perte prématurée de leur siège. Et pourquoi suivre fidèlement les mots d'ordre des états-majors nationaux quand la sélection des candidats est affaire cantonale.

Des accords à géométrie variable

Pour rendre possible un accord de gouvernement, il faudrait d'abord que les partis suisses se libèrent de l'emprise de leurs sections cantonales, qu'ils obtiennent la compétence exclusive de désigner leurs candidats au Parlement. Un nouveau découpage des circonscriptions électorales, regroupant plusieurs cantons (*DP* n° 1571), faciliterait ce transfert. Ces deux conditions constitueraient une véritable révolution dans un pays profondément marqué par le fédéralisme.

En l'état, le seul accord concevable entre les partis candidats au gouvernement est de géométrie variable: sur tels dossiers, l'engagement commun de tels partis, sur d'autres thèmes, un accord entre d'autres partenaires. Ce mode de faire aurait au moins l'avantage de la transparence: qui est d'accord sur quoi. Exiger plus, c'est croire et faire croire que la Suisse connaît un régime parlementaire. Ou alors, il faut oser faire le pas et proposer un scrutin de type majoritaire dégageant une majorité parlementaire claire, comme avant 1919. Encore que la pratique de la démocratie directe avait obligé la majorité radicale, bien avant le XXe siècle, à intégrer les opposants conservateurs. Dieu que le système politique helvétique est compliqué! *jd*

Territoires

Les agglomérations, des espaces à structurer

Longtemps dédaignées pour cause de morphologie incertaine, les agglomérations ont désormais droit de cité. Tautologiquement qualifiées d'urbaines, elles ont accédé à la dignité constitutionnelle (art. 50 Cst. féd.). Ce qui leur vaut de faire l'objet d'un début de politique fédérale et même des travaux d'une Conférence tripartite unique en son genre, rassemblant des représentants de la Confédération, des cantons et des villes.

Au moment où les observateurs décèlent l'émergence d'espaces métropolitains qui s'étendraient de facto à tout le Plateau suisse, les aménagistes du territoire, désormais appelés organisateurs, vouent leur attention à une forme déjà ancienne de l'urbanisation: les agglomérations, ces ensembles de communes regroupées autour d'une ville-centre avec laquelle elles entretiennent des relations intenses et difficiles, notamment par pendulaires quotidiens et usagers occasionnels interposés.

L'Office fédéral du développement territorial (Odet) - autrefois Office de l'aménagement du territoire - connu des spécialistes par son sigle allemand ARE, gère la politique des régions urbaines, en commun avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Il consacre le dernier numéro de sa revue récemment rebaptisée *Forum*, qui paraît trois fois par an dans les trois principales langues nationales, au «rôle des villes dans la Suisse urbaine» - en clair aux agglomérations.

Déficit démocratique

De la dizaine de contributions présentées, deux éléments ressortent clairement. C'est tout d'abord l'importance de la centralité, représentée en l'occurrence par la ville, qui donne son nom à l'agglomération; sans noyau, pas de fruit; sans ville-centre, pas de région urbaine structurée.

Et, second constat, les formes institutionnelles que se donnent les agglomérations souffrent toutes d'un déficit démocratique plus ou moins grave. Au pays de la commune célébrée - et vécue - comme la cellule de base de la démocratie, les agglomérations peinent à instaurer une collaboration intercommunale qui aille au-delà des services techniques, du genre distribution d'énergie ou traitement des déchets.

Or, au risque d'ajouter au moins temporairement un niveau institutionnel supplémentaire à l'édifice fédératif suisse, les agglomérations doivent donner un cadre à leur collaboration, qui soit respectueux des formes démocratiques, avec élections au moins indirectes des instances dirigeantes de la région urbaine. Ce pas décisif vers la réconciliation des territoires fonctionnels et institutionnels, la plupart des quelque cinquante-deux agglomérations repérées par le recensement fédéral de 2000 sont loin de l'avoir accompli. Comme en France mais pour d'autres raisons, l'intercommunalité reste en Suisse aussi une dimension plus difficile à vivre pour les autorités que pour les populations. *yj*

Forum, bulletin d'information
de l'Office du développement territorial,
vol. 31(2003) N° 2.
L'Odet tient à jour un site très informatif:
www.are.ch